

Annexe 3

Certificat d'Aptitude Professionnelle agricole « Jardinier paysagiste »

Épreuve E5 pour les candidats hors CCF

L'évaluation porte sur 3 critères. Chacun des critères doit être évalué globalement.

CP5 : Réaliser en sécurité des travaux d'aménagement paysager							
Critères	Indicateurs	Évaluation				Note	OBSERVATIONS
		--	-	+	++		
Qualité de la préparation des travaux d'aménagement paysager	<ul style="list-style-type: none"> - repérage précis de la situation - identification des prescriptions et des consignes demandées - repérage des éléments de sécurité - organisation de l'espace de travail - mise en œuvre de la sécurisation - préparation des outils, du matériel et des consommables 					/5	
Conformité de la mise en œuvre des travaux d'aménagement paysager	<ul style="list-style-type: none"> - pertinence de la chronologie de l'opération - réalisation de l'intervention en sécurité - explication et justification de l'intervention - gestion des déchets et des rémanents - respect de la commande 					/11	
Qualité de la réactivité en situation d'imprévu dans le cadre du chantier d'aménagement paysager	<ul style="list-style-type: none"> - repérage et identification de la situation - aptitudes à rendre compte, exactitude et pertinence de l'information - adaptation et justification de la réaction 					/4	
Note finale E5 sur 20 en points entiers						/20	